



VOUS ÊTRE **UTILE**



CONDITIONS & TARIFS DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS

AU 1^{ER} JANVIER 2017



CAISSE D'EPARGNE
DE MIDI-PYRÉNEES



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des particuliers en vigueur au 01/01/2017.

La Caisse d'Epargne fonde ses relations avec vous et ses clients sur la confiance et la transparence :

- À toute ouverture de compte nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés.
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous voulez associer à votre compte de dépôt, soit dans le cadre d'une offre groupée de services, soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Nous vous informons que nous supprimons le service rémunération des comptes de dépôt à compter du 1^{er} janvier 2017.

Votre Agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

La Caisse d'Epargne n'applique pas de date de valeur à l'exception des remises de chèques. Dans ce cas, une date de valeur de J + 1 jour ouvré est appliquée afin de prendre en compte les délais techniques de traitement.

Nota : les prix indiqués incluent, pour les prestations qui y sont soumises, la TVA au taux en vigueur, sauf mention contraire.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2017 AUX PARTICULIERS⁽¹⁾

Les tarifs ci-dessous s'entendent hors offres groupées de services et hors tarifs promotionnels ou spécifiques à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet) : (Direct Ecureuil par Internet)	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (AlertEcureuil)	2,50 €/mois permettant de recevoir un nombre illimité d'alertes, soit pour information 30,00 €/an
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa Classic)	40,00 €/an
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa Classic)	40,00 €/an
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte Visa Electron SENSEA)	39,00 €/an
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)	1,00 € par retrait à partir du 4 ^e retrait par mois
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	<ul style="list-style-type: none">En agence : 3,65 € par virementPar l'Internet : Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA	<ul style="list-style-type: none">Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : GratuitFrais par paiement d'un prélèvement : Gratuit
Commission d'intervention	8,00 € par opération avec un plafond de 80,00 € par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Moyens de Paiement⁽²⁾)	18,30 €/an ⁽³⁾
Frais de tenue de compte⁽⁴⁾	12,10 €/an

(1) Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard de tarifs.

(2) Assurance Moyens de Paiement est un contrat de BPCE Assurances, Entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations.

(3) Tarif en vigueur hors frais de gestion au 01/09/2016.

(4) Hors comptes dépourvus d'instruments de paiements.



SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD	3
1 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	
Ouverture, transformation, clôture	6
Relevés de compte	6
Tenue de compte	6
Services en agence	7
2 BANQUE À DISTANCE	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, Téléphone fixe, Téléphone mobile, SMS, etc)	8
Autres Services	8
3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
Cartes	9
Virements	12
Prélèvements SEPA/TIPSEPA	12
Chèques	13
Autres services	14
4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	
Bouquet Liberté à partir de 18 ans	15
Bouquet Liberté de 12 à 17 ans	17
Offre Coloc'	18
OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité)	18
Services Bancaires de Base	19
Offre réservée aux majeurs protégés	19
Offres qui ne sont plus commercialisées :	
- Satellis Intégral	20
- Satellis Essentiel	20
- Solution 16-17	20
- Satellis 16-17 ans	20
- Futéo 18-25 ans	20
5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	
Commission d'intervention	21
Opérations particulières	21
Incidents de paiement	22

6	DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	
	Facilités de caisse et/ou découverts accessibles à partir de 18 ans	23
	Crédits à la consommation accessibles à partir de 18 ans	23
	Crédits immobiliers	24
	Crédits à objet divers	24
7	ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	
	Épargne bancaire	25
	Placements financiers	26
	Services de gestion privée	28
8	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	
	Assurances liées à un compte	29
	Protection au quotidien	29
	Assurances prévoyance	29
9	AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	
	Frais de succession	30
	Coffre-fort	30
	Garanties bancaires émises par la Caisse d'Epargne	30
10	OPÉRATIONS INTERNATIONALES	
	Change manuel	32
	Commission de change	32
	Émission d'un virement non SEPA	32
	Réception d'un virement non SEPA	33
	Chèques (étranger)	33
	Autres opérations	33
11	CONTACTS ET LEXIQUE	
	Contacter la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées	34
	Numéros utiles	34
	Lexique	35
12	RÉSOUUDRE UN LITIGE	
	Votre agence est à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation	37
	Médiateur de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées	38
	Médiation de l'AMF	38
	Médiation de l'assurance	38

1

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- | | |
|--|---------------|
| • Ouverture de compte | Gratuit |
| • Service de changement de domiciliation bancaire vers la Caisse d'Epargne (Domilis) | Gratuit |
| • Service de changement de domiciliation bancaire d'une Caisse d'Epargne vers une autre Caisse d'Epargne (Mobiliz) | Gratuit |
| • Service de changement de domiciliation bancaire vers une autre banque | Gratuit |
| • Désolidarisation compte joint | 34,32 €/unité |
| • Dénonciation de désignation de responsable de compte-joint | 34,32 €/unité |
| • Services Bancaires de Base (services définis à l'article D. 312-5 du Code monétaire et financier offerts dans le cadre du droit au compte) | Gratuit |
| • Clôture de compte | Gratuit |

RELEVÉS DE COMPTE

- | | |
|--|---------------------------------------|
| • Relevé de compte au format électronique ⁽¹⁾ ou papier | Gratuit |
| • Périodicité mensuelle | 27,60 €/an |
| • Périodicité bi-mensuelle | soit 2,30 €/mois |
| • Autre périodicité | 1,00 €/relevé supplémentaire (maxi 3) |
| • Récapitulatif annuel de frais | Gratuit |

TENUE DE COMPTE

- | | |
|--|---|
| • Frais de tenue de compte ⁽²⁾ | 12,10 €/an |
| • Frais de tenue de compte inactif (inactif au sens de l'art. L.312-19 du Code monétaire et financier) | 12,10 €/an et par compte ⁽³⁾ |
| • Frais de lettre d'information relative à la détention d'un(de) compte(s) inactif(s) | 17,90 €/unité ⁽³⁾ |
| • Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué) | 15,00 €/unité |
| • Édition de BIC/IBAN | Gratuit |



Tarification Jeunes (18-25 ans)

Gratuit

(1) Sous réserve de la souscription au service «Relevé en ligne» ou «e-Documents».

(2) Hors comptes dépourvus d'instruments de paiements.

(3) À concurrence du solde disponible et hors Livret A, Livret Jeune, Livret d'Epargne Populaire (LEP), Livret de Développement Durable (LDD) et Epargne Logement.



SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT, REMISE DE CHÈQUE

- | | |
|---|---------|
| • Versement d'espèces au guichet de votre agence | Gratuit |
| • Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque | Gratuit |
| • Retrait (dépannage) d'espèces en agence avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Epargne domiciliatrice) | 4,80 € |
| • Remise de chèque(s) ⁽¹⁾ | Gratuit |

RECHERCHE DE DOCUMENT(S) ET AUTRES SERVICES

- | | |
|--|----------------|
| • Frais de recherche de documents de moins d'un an | 16,80 €/unité |
| • Frais de recherche de documents de plus d'un an | 32,40 €/unité |
| • Frais de recherche complexe | Nous consulter |
| • Attestation (année en cours) | 16,80 €/unité |
| • Attestation ISF (année en cours) | 16,50 €/unité |
| • Réédition IFU (Imprimé Fiscal Unique) | 18,60 €/unité |
| • Frais de photocopie | 1,20 €/unité |
| • Frais de demande d'historique | 1,80 €/unité |

(1) Date de valeur et délai d'encaissement : cf. page 13 Remise de chèque à l'encaissement compensable en France.

2 BANQUE À DISTANCE



ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, TÉLÉPHONE MOBILE, SMS, etc.)⁽¹⁾

- DIRECT ECUREUIL
 - Téléphone fixe⁽²⁾
 - Téléphone mobile⁽²⁾
 - Internet⁽³⁾
- Webprotexion
 - Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés

Gratuit

Gratuit

AUTRES SERVICES

- e-Documents⁽⁴⁾ (dont relevé de compte au format électronique) Gratuit
- ALERTECUREUIL
 - Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS 30,00 €/an
soit 2,50 €/mois
 - Tarification Jeunes (18-25 ans) ½ tarif soit 1,25 €/mois
- Coffre Fort Numérique
 - Abonnement au service (les 3 premiers mois gratuits) 5,04 €/an
soit 0,42 €/mois
- Webcoffre * (stockage sécurisé de documents numériques)
 - Suivant capacité de stockage et durée d'engagement Abonnement à partir de 30,48 €/an
- Règlement SEPAmail
 - Réponse à une demande de règlement Gratuit
 - Émission d'un virement SEPA via règlement SEPAmail Gratuit
- Sécurisation des opérations en ligne (SOL)
 - Adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne par SMS (SOL SMS) ou par Carte A Puce (SOL CAP) Gratuit
 - Lecteur Carte A Puce (CAP) 9,00 €/unité

* Offre qui n'est plus commercialisée.

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

(2) 0,15 €/mn (hors surcoût éventuel de votre opérateur).

(3) Hors coût de votre fournisseur d'accès.

(4) Sous réserve de commercialisation par votre Caisse d'Epargne.

3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT



CARTES

COTISATIONS CARTES

Cartes de paiement

• Carte Visa Infinite à débit immédiat* ou à débit différé ⁽¹⁾	303,00 €/an
• Carte Visa Platinum à débit différé ⁽¹⁾	192,00 €/an
• Carte Visa Premier à débit immédiat ou à débit différé ⁽¹⁾	132,00 €/an
• Carte Visa Classic à débit immédiat ou à débit différé ⁽¹⁾	40,00 €/an
• Carte Visa Electron SENSEA	39,00 €/an

Tarification Jeunes (18-25 ans)

½ tarif

Cartes de paiement et de crédit (cartes associées à un crédit renouvelable)⁽²⁾

• Carte Visa Platinum IZICARTE à débit différé ⁽¹⁾	192,00 €/an
• Carte Visa Premier IZICARTE à débit immédiat ou à débit différé ⁽¹⁾	132,00 €/an
• Carte Visa Classic IZICARTE à débit immédiat ou à débit différé ⁽¹⁾	40,00 €/an

Carte de crédit

• Carte Teoz* (carte associée à un crédit renouvelable) ⁽²⁾
--

Cartes de retrait

• Carte de retrait nationale *	24,75 €/an
• Carte Equilibra avec code (carte de retrait interbancaire et internationale)	22,80 €/an
• Carte Equilibra sans code (carte de retrait Caisse d'Epargne)	22,80 €/an
• Carte de retrait à usage unique (carte dépannage pour les clients CEMP dans les agences CEMP)	Gratuit

Carte de paiement Jeunes (12-16 ans)

• Carte Bancaire Rechargeable MasterCard (CBR, accessible aux 12-16 ans)	12,00 €/an ⁽³⁾
• Services de la CBR	
• Frais d'opposition (blocage) de la carte en cas de perte/vol/usage frauduleux	Gratuit
• Réédition du code confidentiel	1,50 €/réédition
• Rechargement occasionnel	Gratuit
• Rechargement programmé	3,00 €/an
• Refabrication carte CBR avant échéance	8,00 €

* Offre qui n'est plus commercialisée.

(1) Toutes les opérations d'achat avec une carte bancaire à débit différé effectuées et présentées au paiement jusqu'au dernier jour du mois, sont prélevées le 4 du mois suivant.

(2) Teoz et IZICARTE sont des cartes associées à des crédits renouvelables qui sont distribués exclusivement par les Caisse d'Epargne, intermédiaires de crédit, pour le compte de Natixis Financement. S.A. au capital de 60 793 320 € - siège social : 5 rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris - intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07022393. Les conditions tarifaires sont fixées par cette dernière et disponibles auprès de son Service Consommateurs - 89 quai Panhard et Levassor - 75634 Paris cedex 13.

(3) Gratuite pour toute souscription d'une nouvelle carte à compter du 01/01/2017.

3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes de retrait Jeunes (12-17 ans)

- Carte Tribu*
 - Carte Tribu Cirrus *
- Gratuit
12,70 €/an

COTISATION CARTES SUPPLÉMENTAIRES

- 2^e carte 50 % de remise sur la cotisation unitaire

LES AVANTAGES FAMILLE

Cf page : 17 rubrique 4/Offres groupées de services/Bouquet Liberté/Les avantages famille.

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE

Retraits en euros (dans une Caisse d'Epargne ou une autre banque située dans la zone euro)

- Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets (DAB) d'une Caisse d'Epargne Gratuit
- Retraits SMS⁽¹⁾
 - Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une Caisse d'Epargne sans carte bancaire Nous consulter
- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque :
 - Carte détenue dans le cadre du Bouquet Liberté
 - jusqu'à 5 retraits dans le mois
 - à partir du 6^e retrait dans le mois
 - Carte détenue dans le cadre d'une autre offre groupée de services
 - jusqu'à 4 retraits dans le mois
 - à partir du 5^e retrait dans le mois
 - Carte détenue hors offre groupée de services
 - jusqu'à 3 retraits dans le mois
 - à partir du 4^e retrait dans le mois
- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque 1,00 €/retrait

Retraits en devises

- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque :
 - commission fixe 3,25 €
 - + commission proportionnelle 2,80 %
- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque
 - commission fixe 6,30 €
 - + commission proportionnelle 2,80 %

PAIEMENTS PAR CARTE

- Paiement par carte en euro dans la zone euro (la carte est émise par la banque) Gratuit
- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque) :
 - commission proportionnelle 2,80 %
 - maximum de perception 6,30 €



AUTRES SERVICES ET PRESTATIONS ASSOCIES A LA CARTE

Mise à disposition de la carte

- À l'agence ou à domicile par envoi simple Gratuit
- À domicile, envoi par lettre recommandée 5,90 € + coût d'envoi

Choix du visuel - visuels de collection permanente, de série limitée et visuels régionaux

- Carte Visa Classic IZICARTE, Carte Visa Classic 10,90 €⁽¹⁾
- Carte Visa Premier IZICARTE, Carte Visa Premier Gratuit⁽²⁾
- Carte Bancaire Rechargeable Gratuit

Choix du visuel - visuel personnel

- Carte Visa Classic IZICARTE, Carte Visa Classic 12,35 €/unité⁽¹⁾
- Carte Visa Premier IZICARTE, Carte Visa Premier 12,35 €/unité⁽¹⁾

Services de paiements électroniques

- E-Carte Bleue 12,00 €/an

→ Tarification Jeunes (18-25 ans) ½ tarif soit 6 €/an

- S-Money Gratuit⁽³⁾

Sécurisation des opérations en ligne (SOL)

- Adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne par SMS (SOL SMS) Gratuit
- ou par Carte A Puce (SOL CAP)
- Lecteur Carte A Puce (CAP) 9,00 €/unité

Divers

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux par un tiers Gratuit
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire Gratuit
- Frais par modification temporaire en agence des plafonds retrait/paiement⁽⁴⁾ 12,48 €/unité
(sous réserve d'acceptation de votre dossier)
- Réédition ou réactivation du code confidentiel 8,88 €/unité
- Remplacement carte de retrait avant échéance 10,56 €/unité
- Remplacement carte de paiement avant échéance 18,48 €/unité

(1) Cotisation due lors de chaque fabrication de la carte assortie d'un visuel de collection ou d'un visuel en série limitée ou d'un visuel régional (en cas de souscription, renouvellement à échéance, renouvellement avant échéance ou perte de carte).

(2) Gratuité limitée au choix d'un seul visuel de collection ou d'un visuel en série limitée ou d'un visuel régional pour la période de validité de la carte. Cotisation de 10,90 € au-delà.

(3) Mise en service gratuite ; certaines fonctionnalités peuvent être tarifées. Se reporter aux conditions générales d'utilisation de S-money.

(4) Niveau de service dérogatoire.

3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

VIEMENTS

ÉMISSION D'UN VIEMENT SEPA

Émission d'un virement SEPA vers un compte Caisse d'Epargne

- Frais par virement occasionnel, frais de mise en place d'un virement permanent, frais par virement permanent Gratuit

Émission d'un virement SEPA vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel
 - initié par Internet
 - initié au guichet de l'agence ou par téléphone
- Frais de mise en place d'un virement permanent 3,65 €/unité
- Frais par virement permanent
 - initié par Internet
 - initié au guichet de l'agence ou par téléphone

RÉCEPTION D'UN VIEMENT SEPA

- Réception d'un virement SEPA d'un compte Caisse d'Epargne ou d'une autre banque Gratuit

AUTRES SERVICES

- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées absentes ou incorrectes du bénéficiaire) 16,00 €⁽¹⁾
- Frais de traitement d'un dossier sur virement 40,00 €

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIPSEPA

PRÉLÈVEMENTS SEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA Gratuit
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA Gratuit

Oppositions sur prélèvement

- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvement Gratuit
- Opposition tout prélèvement SEPA⁽²⁾ :
 - initiée au guichet de l'agence ou par téléphone 30,50 €/unité
 - Retrait de consentement/ajout d'un émetteur sur sa liste noire (opposition permanente)⁽³⁾
 - initié au guichet de l'agence ou par téléphone 16,50 €/unité
 - initié par Internet
- Ajout d'un émetteur à sa liste de limitation du montant ou de la périodicité de prélèvements (par couple ICS/RUM ou ICS)⁽⁴⁾ Gratuit
- Ajout d'un émetteur à sa liste blanche⁽⁵⁾ Gratuit

TIPSEPA

- Paiement d'un Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIPSEPA) Gratuit

(1) Ces frais s'ajoutent aux frais d'émission du virement occasionnel.

(2) Blocage de tout prélèvement SEPA existant ou à venir se présentant au débit du compte.

(3) Blocage de tout prélèvement SEPA provenant d'un ou plusieurs créanciers désignés.

(4) Pour un ou plusieurs créanciers désignés, autorisation des seuls prélèvements SEPA limités à un montant précisé et/ou payables selon une périodicité précisée.

(5) Autorisation des seuls prélèvements SEPA initiés par un ou plusieurs créanciers désignés.



CHÈQUES

- Paiement d'un chèque

Gratuit

MISE À DISPOSITION D'UN CHÉQUIER

- À l'agence ou à domicile par envoi simple
- Frais d'envoi de chéquier à domicile par lettre recommandée
- Commande de chéquier

5,90 € + coût d'envoi
Gratuit

REMISE DE CHÈQUE À L'ENCAISSEMENT COMPENSABLE EN FRANCE

- Date de valeur
- Délai d'encaissement⁽²⁾
 - sur compte de dépôt
 - sur compte d'épargne

J + 1 jour ouvré⁽¹⁾

8 jours calendaires
13 jours calendaires

CHÈQUE DE BANQUE

- Frais d'émission d'un chèque de banque sur compte ou sur livret⁽³⁾

11,30 €/unité

OPPOSITIONS SUR CHÈQUES

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur

14,40 €
25,00 €

→ Tarification Jeunes (18-25 ans)

½ tarif

(1) J = date de comptabilisation. Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Délai pendant lequel la Caisse d'Epargne peut refuser une avance sur le chèque remis à l'encaissement.

(3) Gratuit dans le cas du Livret A.

3 VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

AUTRES SERVICES

SERVICE RETRAITS DÉPLACÉS ILLIMITÉS

- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en zone euro : aucun quel que soit le nombre de retraits

14,40 €/an

SERVICE RETRAITS DÉPLACÉS À L'INTERNATIONAL (12-25 ANS)

- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en zone euro : aucun quel que soit le nombre de retraits
- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque hors zone euro : aucun dans la limite de 12 retraits par mois calendaires⁽¹⁾

12,24 €/an

SERVICE OPÉRATIONS COURANTES ILLIMITÉES

- Frais d'émission de chèques de banque, émission de virements SEPA sur tous canaux, mise en place de mandats de prélèvement SEPA, paiement de prélèvements SEPA, recherches simples de documents de moins d'un an, rééditions de code confidentiel

31,68 €/an

SERVICE FRANCHISE D'AGIOS

- Franchise d'agios dans la limite de 10,00 € d'intérêts débiteurs/trimestre⁽²⁾

19,80 €/an

ÉPARGNE AUTOMATIQUE

- Abonnement Eparfix
- Abonnement Eparplus

12,00 €/an

12,00 €/an

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



BOUQUET LIBERTÉ À PARTIR DE 18 ANS

	Carte Visa Electron SENSEA	Carte Visa Classic IZICARTE ou Carte Visa Classic à débit immédiat ou à débit différé ⁽¹⁾	Carte Visa Premier IZICARTE ou Carte Visa Premier à débit immédiat ou à débit différé ⁽¹⁾	Carte Visa Platinum IZICARTE ou Carte Visa Platinum à débit différé ⁽¹⁾	Carte Visa Infinite à débit immédiat* ou débit différé ⁽¹⁾
UN ENSEMBLE DE SERVICES ESSENTIELS :					
● Compte de dépôt	●	●	●	●	●
● Chéquier ⁽²⁾	●	●	●	●	●
● Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance sur Compte ⁽³⁾ formule individuelle)	●	●	●	●	●
● Relevé de compte mensuel	●	●	●	●	●
● Découvert personnalisé ⁽²⁾ (frais de gestion)	●	●	●	●	●
● Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile) : Direct Ecureuil	●	●	●	●	●
● Libre Service Ecureuil	●	●	●	●	●
● Retraites d'espèces au distributeur automatique de billets d'une autre banque : 5 retraits par carte et par mois en zone euro dont France ⁽⁴⁾	●	●	●	●	●
● Frais de tenue de compte	●	●	●	●	●
● Eparfix, Eparplus (abonnement)	●	●	●	●	●
Cotisation à une offre groupée de services Bouquet Liberté (comprenant la carte + les services essentiels)	106,80 €/an soit 8,90 €/mois	106,80 €/an soit 8,90 €/mois	183,60 €/an soit 15,30 €/mois	243,60 €/an soit 20,30 €/mois	363,60 €/an soit 30,30 €/mois
Pour les 18-25 ans : Cotisation à une offre groupée de services Bouquet Liberté	<ul style="list-style-type: none"> ● Clients 18-21 ans 				
	<ul style="list-style-type: none"> ● Clients 22-25 ans 				

Avantage écologique : réduction de 0,30 €/mois sur la cotisation de votre Bouquet Liberté si vous optez pour le Relevé en ligne ou e-Documents⁽⁵⁾.

* Offre qui n'est plus commercialisée.

(1) Toutes les opérations d'achat avec une carte bancaire à débit différé effectuées et présentées au paiement jusqu'au dernier jour du mois, sont prélevées le 4 du mois suivant.

(2) Sous réserve d'acceptation de votre Caisse d'Epargne.

(3) Assurance sur Compte est un contrat de BPCE Assurances, Entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations.

(4) Les retraits d'espèces à un DAB d'une Caisse d'Epargne sont gratuits.

(5) Réduction sur la cotisation comprenant la carte, les services essentiels et les services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À TARIF PRÉFÉRENTIEL DANS LE CADRE DU BOUQUET LIBERTÉ ⁽¹⁾		
● Coffre-fort numérique (les 3 premiers mois gratuits)	5,04 €/an	
Tarification Jeunes 18-25 ans	Gratuit	
● Service retraits déplacés illimités : • Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en zone euro : aucun quel que soit le nombre de retrait	14,40 €/an	
● Service retraits déplacés à l'international (12-25 ans) : • Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en zone euro : aucun quel que soit le nombre de retrait • Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque hors zone euro : aucun dans la limite de 12 retraits par mois calendaires ⁽²⁾	12,24 €/an	
● Service opérations courantes illimitées : • Frais d'émission de chèques de banque, émission de virements SEPA sur tous canaux, mise en place de mandats de prélèvement SEPA, paiement de prélèvements SEPA, recherches simples de documents de moins d'un an, rééditions de code confidentiel	31,68 €/an	
● Service franchise d'agios : • Franchise d'agios dans la limite de 10,00 € d'intérêts débiteurs/trimestre ⁽³⁾	19,80 €/an	
● E-carte Bleue	12,00 €/an	
● AlertEcureuil • Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS	30,00 €/an	
Tarification Jeunes 18-25 ans	Gratuit	
● Protection Juridique ⁽⁴⁾ ancienne offre commercialisée jusqu'au 24 mars 2014 *	70,11 €/an ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	
● Protection Juridique ⁽⁴⁾ nouvelle offre commercialisée depuis le 24 mars 2014	81,44 €/an ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	
● Sécur'Média ⁽⁴⁾ Individuelle • Formule 1 • Formule 2	39,60 €/an ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ 81,60 €/an ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	
● Sécur'Média ⁽⁴⁾ Famille ⁽⁷⁾ • Formule 1 • Formule 2	58,60 €/an ⁽⁵⁾⁽⁶⁾ 112,60 €/an ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	
● Assurance sur Épargne ⁽⁴⁾	24,00 €/an ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	
Tarif préférentiel	Pour 1 service complémentaire payant souscrit : 10 % de remise sur son prix à l'unité Pour 2 services complémentaires payants souscrits : 20 % de remise sur leur prix à l'unité Pour 3 services complémentaires payants souscrits et plus : 30 % de remise sur leur prix à l'unité	

LES CARTES SUPPLÉMENTAIRES

- 2^e carte 50 % de remise sur la cotisation unitaire
- 2^e carte souscrite dans Bouquet Liberté 50 % de remise sur la cotisation unitaire

* Offre qui n'est plus commercialisée

(1) Les prix à l'unité des services complémentaires sont détaillés page 8 (Coffre-fort numérique et AlertEcureuil), page 11 (E-carte Bleue), page 14 (Service Retraits déplacés illimités, Service Retraits déplacés à l'international, Service opérations courantes illimitées, Service franchise d'agios) et page 29 (Protection Juridique, Sécur'Média et Assurance sur Épargne).

(2) Au-delà du 12^e retrait par mois calendaire, les frais de retraits d'espèces en devises s'appliquent sur chaque retrait (cf. page 10).

(3) En cas de dépassement du montant de la franchise d'agios, les intérêts débiteurs en sus restent dus (cf. page 23).

(4) Protection Juridique, Sécur'Média, Assurance sur Epargne sont des contrats de BPCE Assurances, Entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations.

(5) Tarif en vigueur hors frais de gestion au 01/09/2016.

(6) Les remises possibles associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion pour les produits d'assurances.

(7) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux-se, conjoint-e, concubin-e ou personne liée par un pacs) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.



LES AVANTAGES FAMILLE

- Cotisation à une 2^e offre groupée de services Bouquet Liberté souscrite sur un compte qui sera ouvert par le conjoint⁽¹⁾ du titulaire du Bouquet Liberté : - 50 %⁽²⁾
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance sur compte⁽³⁾ Formule Famille⁽⁴⁾ choisie dans Bouquet Liberté +18,30 €/an⁽⁵⁾⁽⁶⁾ soit +1,525 €/mois⁽⁵⁾⁽⁶⁾
- Avantages cartes
 - Souscrite sur un 2^e compte sans offre groupée qui sera ouvert par le conjoint⁽¹⁾ du titulaire du Bouquet Liberté
 - Cotisation Carte Visa Classic ou Carte Visa Classic IZICARTE 1,00 €/mois soit 12,00 €/an
 - Cotisation Carte Visa Premier ou Visa Premier IZICARTE 50 % de remise sur la cotisation unitaire
 - Souscrite par l'enfant⁽⁷⁾ du titulaire Bouquet Liberté
 - Cotisation Carte bancaire rechargeable Gratuite

BOUQUET LIBERTÉ DE 12 À 17 ANS

Accessible aux mineurs à partir de 12 ans révolus, dans certaines conditions et sous réserve de l'autorisation expresse du (des) représentant(s) légal (légaux) Pendant la minorité, des restrictions s'appliquent au fonctionnement du compte et aux services disponibles. À partir de 18 ans révolus, le client, tout en conservant son Bouquet Liberté, pourra accéder sur demande aux services proposés aux personnes majeures. La cotisation afférente à cette tranche d'âge lui sera automatiquement appliquée (cf. pages 15 et 16 Bouquet Liberté à partir de 18 ans).

UN ENSEMBLE DE SERVICES ESSENTIELS	Cotisation
• Compte de dépôt	•
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement <ul style="list-style-type: none">• Assurance sur Compte⁽³⁾ formule individuelle	•
• Relevé de compte mensuel	•
• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile) : Direct Ecureuil	•
• Libre Service Ecureuil	•
• Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets d'une autre banque : 5 retraits par carte et par mois en zone euro dont France ⁽⁸⁾	•
• Frais de tenue de compte	•
• Eparfix, Eparplus (abonnement)	•
• Cotisation Carte Visa Electron SENSEA ou Carte Visa Classic à débit immédiat ⁽⁹⁾	•

Avantage écologique : réduction de 0,30 €/mois sur la cotisation de votre Bouquet Liberté si vous optez pour le Relevé en ligne ou e-Documents⁽²⁾.

(1) Ces avantages sont réservés au conjoint du titulaire du Bouquet Liberté, défini comme l'époux-se, concubin-e ou la personne liée par un pacte civil de solidarité.

(2) Réduction sur la cotisation comprenant la carte, les services essentiels et les services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

(3) Assurance sur Compte est un contrat de BPCE Assurances, Entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations.

(4) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux-se, conjoint-e, concubin-e ou personne liée par un pacte) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.

(5) Tarif en vigueur hors frais de gestion au 01/09/2016.

(6) La majoration de tarif s'entend sur la cotisation de Bouquet Liberté (page 15).

(7) Ces avantages sont réservés à l'enfant, défini comme l'enfant mineur à charge fiscale d'un titulaire du Bouquet Liberté.

(8) Les retraits d'espèces à un DAB d'une Caisse d'Epargne sont gratuits.

(9) La souscription d'une Carte Visa Classic à débit immédiat n'est pas autorisée avant 16 ans. En outre, la souscription de cette carte est soumise à conditions et subordonnée à l'acceptation de votre Caisse d'Epargne.

(10) À partir de 18 ans révolus, la cotisation Bouquet Liberté afférente aux personnes majeures sera automatiquement appliquée (cf. page 15 Bouquet Liberté à partir de 18 ans).

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES GRATUITS⁽¹⁾ DANS LE CADRE DU BOUQUET LIBERTÉ 12/17 ANS

● Service retraits déplacés illimités <ul style="list-style-type: none"> • Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en zone euro : aucun quel que soit le nombre de retraits 	Gratuité jusqu'à 18 ans ⁽¹⁾
● Service retraits déplacés à l'international (12-25 ans) <ul style="list-style-type: none"> • Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en zone euro : aucun quel que soit le nombre de retraits • Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque hors zone euro : aucun dans la limite de 12 retraits par mois calendaires⁽²⁾ 	Gratuité jusqu'à 18 ans ⁽¹⁾
● AlertEcureuil <ul style="list-style-type: none"> • Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS 	Gratuité jusqu'à 25 ans ⁽¹⁾

OFFRE COLOC'

UN ENSEMBLE DE SERVICES ESSENTIELS	Cotisation
● Frais de tenue d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier (jusqu'à 4 cotitulaires)	●
● Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile) : Direct Ecureuil	●
● Cotisation supplémentaire avec une Carte Visa Electron SENSEA (carte de paiement à autorisation systématique) + 1,00 €/carte/mois	Cotisation sans carte 1,00 €/mois

OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ)

UN ENSEMBLE DE SERVICES ESSENTIELS	Cotisation
● La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt	●
● Une carte de paiement à autorisation systématique	●
● Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte	●
● 4 virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité	●
● 2 chèques de banque par mois	●
● Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement	●
● Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte	●
● La fourniture de relevés d'identité bancaire	●
● Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code monétaire et financier ⁽³⁾	●
● Un changement d'adresse une fois par an	●
	36,00 €/an ⁽⁴⁾ soit 3,00 €/mois

(1) Ces services seront facturés automatiquement à compter du mois suivant le 18^e ou le 25^e anniversaire, aux tarifs en vigueur à cette date.

(2) Au delà du 12^e retrait par mois calendaire, les frais de retraits d'espèces en devises s'appliquent sur chaque retrait (cf. page 10).

(3) Cf. page 21, Irregularités et Incidents/Commission d'intervention.

(4) Cotisation revalorisée annuellement en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac, en application de l'article R. 312-4-3 du Code monétaire et financier.



SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D. 312-5 du Code monétaire et financier offerts dans le cadre du droit au compte)

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise (Carte Visa Electron SENSEA)
- 2 formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code monétaire et financier⁽¹⁾

Cotisation Services Bancaires de Base

Gratuit

OFFRE RÉSERVÉE AUX MAJEURS PROTÉGÉS

SATELLIS AUTONOMIE

- Compte de dépôt
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance Moyens de Paiement⁽²⁾
- Service Opposition⁽²⁾
- Satellis Assurance⁽²⁾
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile) : Webprotexion pour les représentants légaux des majeurs protégés
- Eparfix, Eparplus (abonnement)
- Frais de tenue de compte
- Relevé de compte mensuel
- Synthèse individuelle des comptes détenus
- Service chéquier (chèques barrés) à renouvellement automatique et frais d'envoi du chéquier à l'adresse du gestionnaire⁽³⁾

(1) Cf, page 21, Irrégularités et incidents/commission d'intervention.

(2) Assurance Moyens de Paiement, Service Opposition et Satellis Assurance sont des contrats de BPCE Assurances, Entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations.

(3) Sous réserve d'acceptation de votre Caisse d'Epargne.

4 OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- Réédition du code de la carte de retrait (1/an)
- Remplacement d'une carte de retrait (1/an)

•

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie

- Avec une carte Equilibra avec code (Carte de retrait Interbancaire et Internationale)
- Avec une carte Equilibra sans code (Carte de retrait Caisse d'Epargne)

36,00 €/an
soit 3,00 €/mois
36,00 €/an
soit 3,00 €/mois

OFFRES QUI NE SONT PLUS COMMERCIALISÉES

SATELLIS INTÉGRAL

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Integral

- Avec une Carte Visa Infinité à débit immédiat ou débit différé⁽¹⁾
- Avec une Carte Visa Premier à débit immédiat ou débit différé⁽¹⁾ ou VISA Premier IZICARTE à débit immédiat ou débit différé⁽¹⁾

396,00 €/an
soit 33,00 €/mois
204,00 €/an
soit 17,00 €/mois

→ Cotisation 18-25 ans

½ tarif

SATELLIS ESSENTIEL

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Essentiel

- Avec une Carte Visa Classic à débit immédiat ou débit différé⁽¹⁾ ou Carte Visa Classic IZICARTE à débit immédiat ou débit différé⁽¹⁾
- Avec une Carte Visa Electron SENSEA

120,00 €/an
soit 10,00 €/mois
111,60 €/an
soit 9,30 €/mois

→ Cotisation 18-25 ans

½ tarif

SOLUTION 16 - 17

Cotisation à une offre groupée de services SOLUTION 16 -17

- Avec une Carte Visa Electron SENSEA (carte de paiement à autorisation systématique)
- Avec une Carte Visa Classic à débit immédiat (sous réserve d'acceptation de votre Caisse d'Epargne)

1,00 €/mois
1,00 €/mois

SATELLIS 16-17 ANS

Cotisation à une offre groupée de services Satellis 16 -17 ans

- Avec une Carte Visa Electron SENSEA (carte de paiement à autorisation systématique)

1,00 €/mois

FUTÉO 18-25 ANS

Cotisation à une offre groupée de services Futéo 18-25 ans

- Avec une Carte Visa Classic à débit immédiat

1,00 €/mois

5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



COMMISSION D'INTERVENTION

Commission d'intervention : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

• Par opération	8,00 €
• Dans la limite d'un plafond mensuel de	80,00 €
→ Tarification Jeunes (18-25 ans)	-25 % ⁽¹⁾

Pour les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les bénéficiaires des Services Bancaires de Base

• Par opération	4,00 €
• Dans la limite d'un plafond mensuel de	20,00 €

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, envoi simple	13,00 €/unité
• Frais de lettre de demande de régularisation pour compte débiteur non autorisé, envoi simple	18,00 €/unité
• Frais de lettre de mise en demeure pour compte débiteur non autorisé, envoi recommandé	26,00 €/unité
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	10,00 €/unité
• Ouverture de dossier contentieux	67,00 €/unité
• Mise en place d'un plan d'apurement	32,00 €/unité

SAISIE/AVIS À TIERS DÉTENTEUR

• Frais par saisie-attribution	100,00 €/unité
• Frais par avis à tiers détenteur	100,00 €/unité
• Frais par opposition à tiers détenteur	100,00 €/unité
• Frais par opposition administrative	10 % du montant dû au Trésor Public dans la limite de 100,00 €

(1) Soit 6 € par opération dans la limite d'un plafond mensuel de 60 €.

5 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENT SUR CHÈQUE

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour) 11,00 €/unité
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - Chèque ≤ 50,00 € 22,00 €/rejet⁽¹⁾
 - Chèque > 50,00 € 42,00 €/rejet⁽¹⁾

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 2 opérations

Tarification Jeunes (18-25 ans) -25 % tarif

Liste des frais composant le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :

- Les frais de dossier
- Les frais de rejet de chèque
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'injonction au titulaire et au cotitulaire
- Les frais d'envoi en recommandé (AR) de la lettre d'injonction
- La déclaration BDF (Banque de France)
- Les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
- Les frais de blocage de provision pour régularisation
- Les frais de délivrance du certificat de non-paiement

- Frais par paiement d'un chèque émis pendant la période d'interdiction bancaire 23,00 €/unité

INCIDENT SUR PRÉLÈVEMENT SEPA

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement SEPA sans provision (maximum 1 par jour) 11,00 €/unité
- Frais de rejet de prélèvement SEPA, TIPSEPA et Télérèglement SEPA pour défaut de provision :
 - Opération < 20,00 € montant facturé égal au montant du prélèvement rejeté
 - Opération ≥ 20,00 € 12,00 €/rejet⁽¹⁾

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 2 opérations

Pour les détenteurs de l'OCF et des Services Bancaires de Base, une remise tarifaire de 50 % est appliquée sur les frais de rejet qui sont plafonnés à trois opérations par mois.

Tarification Jeunes (18-25 ans) -25 % tarif

INCIDENT SUR VIREMENT

- Frais de non-exécution de virement occasionnel ou permanent pour défaut de provision⁽²⁾ Gratuit

INCIDENT SUR CARTE

- Mise sous surveillance du compte suite à incident de paiement par carte 10,00 €/unité
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 40,80 €/unité

Tarification Jeunes (18-25 ans) -25 % tarif

(1) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(2) Ces frais intègrent les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation

6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS



FACILITÉS DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERTS ACCESSIBLES À PARTIR DE 18 ANS

AUTORISATION DE DÉCOUVERT PERMANENTE⁽¹⁾

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs⁽²⁾
- Intérêts débiteurs
- Frais de mise en place et frais de gestion annuels

4,00 €/trimestre
Taux personnalisé
15,00 €/an

→ Tarification Jeunes (18-25 ans)	½ tarif
-----------------------------------	---------

AUTORISATION DE DÉCOUVERT PONCTUELLE⁽¹⁾

- Intérêts débiteurs
- Frais de mise en place

Taux personnalisé
15,00 €/unité

DÉCOUVERT NON AUTORISÉ OU DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs⁽²⁾
- Intérêts débiteurs

4,00 €/trimestre
Taux maximum autorisé par la réglementation en vigueur

Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est indiqué sur votre Convention et votre relevé de compte, il est fonction du montant et de la durée du découvert, il est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Par exemple, pour une autorisation de découvert de 1 500 euros au taux nominal annuel de 14,50 % et pour une utilisation constante de ce découvert dans son intégralité sur une durée de 20 jours, le TAEG sera de 16,68 %. Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif est calculé conformément à l'article R.314-7 du Code de la consommation. Le TAEG réel sera indiqué sur vos relevés de compte.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION ACCESSIBLES À PARTIR DE 18 ANS⁽¹⁾

CRÉDIT RENOUVELABLE TEOZ ET IZICARTE

Teoz et IZICARTE sont des cartes associées à des crédits renouvelables qui sont distribués exclusivement par les Caisse d'Epargne, intermédiaires de crédit, pour le compte de Natixis Financement⁽³⁾. Les conditions tarifaires sont fixées par cette dernière et disponibles auprès de son Service Consommateurs - 89 quai Panhard et Levassor - 75634 Paris Cedex 13.

PRÊTS PERSONNELS

- Frais de dossier
- Minimum
- Maximum

1 % du montant emprunté
70,00 €
500,00 €

Tarification jeunes (18-28 ans) sur frais de dossier

- Crédit Étudiant
- Crédit Micro Portable Étudiant
- Prêt pour avancer
- Crédit Apprentis
- Crédit 1^{er} Véhicule
- Crédit « Permis à Un Euro Par Jour »
- Crédit 1/2/3/4

Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation le cas échéant.

(2) Hors TAEG. Minimum perçu si les utilisations débitrices des découverts sont inférieures à 400 € en moyenne journalière entre 2 arrêtés d'intérêts débiteurs.

(3) S.A. au capital de 60 793 320 € - Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris - intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Oras sous le numéro 07022393. Siège administratif : 89, quai Panhard et Levassor - 75634 Paris cedex 13.

6 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽¹⁾

FRAIS DE DOSSIER (HORS PRÊTS RÉGLEMENTÉS)

- | | |
|--------------------|-------------------------|
| • Frais de dossier | 1 % du montant emprunté |
| • Minimum | 250,00 € |
| • Maximum | 700,00 € |

PRESTATIONS DIVERSES

- | | |
|---|----------------------|
| • Frais de garantie | |
| • Nantissement de comptes internes ⁽²⁾
(notamment livret, contrat d'assurance-vie, compte-titres) | Gratuit |
| • Caution de personne physique | Gratuit |
| • Nantissement de comptes externes ⁽³⁾
(notamment contrat d'assurance-vie, compte-titres) | 210,00 €/acte |
| • Nantissement de parts de SCI, de parts de SCPI | 520,00 €/acte |
| • Autres garanties | Nous consulter |
| • Réédition de tableau d'amortissement | 26,00 €/unité |
| • Frais de recherche de documents relatifs au contrat de crédit | 32,00 €/unité |
| • Information annuelle aux cautions | Gratuit |
| • Modifications simples de contrat de crédit ⁽⁴⁾ : | |
| • Changement du jour de prélèvement | 50,00 €/unité |
| • Mise en place d'un report d'échéances | 90,00 €/unité |
| • Autres modifications simples | 90,00 €/unité |
| • Modifications complexes de contrat de crédit ⁽⁴⁾ : | |
| • Réaménagement | Nous consulter |
| • Autres modifications complexes
(notamment désolidarisation, modification de garantie, transfert de prêt) | 210,00 €/financement |
| • Édition d'attestation de prêt | 21,00 €/unité |
| • Édition de relevé d'intérêts annuels | 21,00 €/unité |
| • Édition de certificat APL/AL | 21,00 €/unité |
| • Simulation de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif | |
| • Pour les offres émises avant le 01/07/2016 | 30,00 €/unité |
| • Pour les offres émises à compter du 01/07/2016 | Gratuit |
| • Mainlevée de garantie | 90,00 €/unité |
| • Ouverture de dossier de sinistre assurance emprunteurs | 28,00 €/unité |
| • Incident de paiement : | |
| • Lettre d'information sur incident | 13,00 €/unité |
| • Lettre de mise en demeure | 26,00 €/unité |

CRÉDITS À OBJET DIVERS

- | | |
|--------------------|----------|
| • Frais de dossier | 600,00 € |
|--------------------|----------|

(1) Accessible à partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse d'Epargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L.313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(2) Produits tenus dans les livres de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées ou souscrits par son intermédiaire.

(3) Produits non tenus dans les livres de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées ni souscrits par son intermédiaire.

(4) Hors substitution assurance emprunteurs.

7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS



ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉ DE COMPTE MULTIPRODUITS

- Annuel
 - Envoi de relevés supplémentaires (mensuel, trimestriel ou semestriel)
- Gratuit**
1,00 €/relevé

RETRAIT D'ESPÈCES SUR COMPTE D'EPARGNE DANS UNE AUTRE CAISSE D'EPARGNE

- Délivrance et mise à disposition d'un accréditif
 - Retrait avec accréditif⁽¹⁾
 - Retrait sans accréditif⁽¹⁾⁽²⁾ (nécessite l'appel de votre Caisse d'Epargne)
- Gratuit**
Gratuit
4,50 €

TRANSFERTS DE COMPTE

- Transfert CEL/PEL/PEP vers une autre banque
- 85,00 €/unité

AUTRES SERVICES

- Ouverture/Clôture
 - Frais de tenue de compte inactif (inactif au sens de l'art. L.312-19 du Code monétaire et financier)
 - Frais de lettre d'information relative à la détention d'un(de) compte(s) inactif(s)
- Gratuit**
12,10 €/an et par compte⁽³⁾
17,90 €/unité⁽³⁾

Tarification Jeunes (18-25 ans)

Gratuit

- Cotisation à l'offre groupée Liaison incluant la Carte Nomade
 - Frais d'émission d'un chèque de banque sur Livret⁽²⁾
 - Frais par virement occasionnel SEPA émis à partir d'un Livret⁽²⁾
 - Remboursement bons d'épargne et de capitalisation réseau⁽⁴⁾
 - Remboursement bons d'épargne et de capitalisation hors réseau⁽⁵⁾
 - Opposition bons d'épargne
 - Rédition IFU (Imprimé Fiscal Unique)
 - Assurance sur Epargne⁽⁶⁾
- Gratuit**
11,30 €/unité
3,65 €/unité
Gratuit
152,40 € + 1,00 % du capital
15,30 €/dossier
18,60 €/unité
24,00 €/an⁽⁷⁾

(1) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B, Compte Epargne Logement.

(2) Gratuit dans le cas du Livret A.

(3) A concurrence du solde disponible et hors Livret A, Livret Jeune, Livret d'Epargne Populaire (LEP), Livret de Développement Durable (LDD) et Epargne Logement.

(4) Bons d'épargne et de capitalisation émis par le Groupe Caisse d'Epargne (ensemble des Caisses d'Epargne).

(5) Bons d'épargne et de capitalisation non émis par le Groupe Caisse d'Epargne (ensemble des Caisses d'Epargne).

(6) Assurance sur Epargne est un contrat de BPCE Assurances, Entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations.

(7) Tarif en vigueur hors frais de gestion au 01/09/2016.

7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

PLACEMENTS FINANCIERS

DROITS DE GARDE

PRIX HT

Les droits de garde sont prélevés annuellement, ils sont fonction de la composition et de la valorisation du portefeuille au 31 décembre de l'année précédente. Ils sont acquis à la Caisse d'Epargne pour toute année commencée.

Tarification Jeunes (moins de 25 ans)	- 50 % ⁽¹⁾
Remise de 25% sur les droits de garde par portefeuille supplémentaire détenu par le même titulaire à partir du 2 ^e portefeuille (inclus).	
Portefeuille (compte-titres ou PEA ou PEA/PME) composé uniquement de valeurs groupe CE ⁽²⁾	
• Forfait	26,40 €/an
Forfait offert en cas de détention exclusive de parts sociales de Société Locale d'Epargne	
Portefeuille (compte-titres ou PEA ou PEA/PME) composé uniquement d'autres valeurs ⁽³⁾	
• Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille	0,24 %
• Minimum de perception	36,48 €/an
• Maximum de perception	270,00 €/an
• + Commission fixe par ligne de valeur présente en portefeuille	4,20 €/ligne
Portefeuille (compte-titres ou PEA ou PEA/PME) mixte composé de valeurs groupe CE ⁽²⁾ et d'autres valeurs ⁽³⁾	
• Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation des autres valeurs	0,24 % ⁽⁴⁾
• Minimum de perception	36,48 €/an
• Maximum de perception	270,00 €/an
• + Commission fixe par ligne de valeur présente en portefeuille	4,20 €/ligne ⁽⁵⁾
Portefeuille (compte-titres ou PEA ou PEA/PME) sans valeur inscrite	
• Forfait compte-titres	18,60 €/an
• Forfait PEA-PME	Gratuit
• Forfait PEA	Gratuit

(1) Réduction appliquée sur les tarifs exprimés en euros. La commission proportionnelle reste fixée à 0,24 % quel que soit l'âge du client.

(2) Les valeurs groupe CE sont constituées des valeurs émises par le groupe Caisse d'Epargne (parts sociales de SLE, actions Natixis, Emprunts BPCE, etc.) ainsi que les seuls OPCVM (SICAV, FCP, FIP, etc.) commercialisés par le réseau des Caisse d'Epargne. Nous consulter pour plus de précisions.

(3) A l'exclusion des valeurs définies au (2) ci-dessus, les autres valeurs sont toutes les valeurs pouvant être inscrites en portefeuille.

(4) La commission proportionnelle ne s'applique pas sur la valorisation des valeurs groupe CE inscrites en portefeuille.

(5) La commission fixe ne s'applique pas sur les lignes de valeurs groupe CE.



ORDRES DE BOURSE

La facturation des ordres de bourse est fonction de la place sur laquelle les valeurs sont négociées, du montant de l'ordre et de son moyen de transmission.

VALEURS COTÉES SUR Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles

Ordre donné :	par Internet via Direct Ecureuil ⁽¹⁾	par téléphone via Direct Ecureuil ⁽¹⁾	au guichet d'une agence
• Commission proportionnelle appliquée sur le montant de l'ordre	0,39 %	1,07 %	1,50 %
• + Commission fixe par ligne de valeur	Gratuit	Gratuit	Gratuit
• Avec un minimum de perception par ordre donné	7,68 €/unité	14,16 €/unité	17,28 €/unité
• Frais supplémentaires en cas de demande d'annulation d'ordre	Offert	12,72 €/unité	12,72 €/unité
• Frais supplémentaires en cas d'ordre non exécuté	Offert	5,00 €/unité	5,00 €/unité

VALEURS COTÉES HORS Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles

• Commission fixe par ordre donné (en fonction de la place)	30,00 € ou 46,00 €/unité
• + Commission proportionnelle (sur le montant de la transaction déduction faite des frais de courtage)	0,50 %
• Minimum de perception par ordre donné	46,80 €
• Maximum de perception par ordre donné	232,56 €
• + Frais de courtage facturés par les courtiers étrangers calculés lors de la transmission de l'ordre	Frais réels

OPCVM (DONT SICAV, FCP)

OPCVM sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles

• OPCVM commercialisés par le groupe CE <ul style="list-style-type: none"> • Commission de souscription, de rachat, frais de gestion 	Consulter le prospectus simplifié ou DICI de l'OPCVM concerné ⁽²⁾
• OPCVM commercialisés par d'autres établissements <ul style="list-style-type: none"> • Commission de souscription⁽³⁾ • Commission de rachat⁽³⁾ 	32,00 €/unité Offert

OPCVM hors Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles

• Commission fixe par ordre donné (en fonction de la place)	30,00 € ou 46,00 €/unité
• + Commission proportionnelle sur le montant de la transaction	0,50 %
• Minimum de perception par ordre donné	46,80 €
• Maximum de perception par ordre donné	232,56 €

(1) Sous réserve d'avoir adhéré à l'option bourse gratuite.

(2) Les prospectus simplifiés et Documents Clés d'informations pour les investisseurs des OPCVM commercialisés par le groupe CE sont consultables sur le site www.caisse-epargne.fr et sur www.amf-france.org

(3) Ces commissions s'ajoutent aux commissions et frais facturés par l'établissement qui commercialise l'OPCVM.

7 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

AUTRES SERVICES

Réédition IFU (Imprimé Fiscal Unique) 18,60 €/unité

L'offre « Bourse Esprit Ecureuil »

- Forfait trois services :
 - Abonnement, Assurance moins-values⁽¹⁾, Prise de bénéfices 12,00 €/an⁽²⁾
- Services « Bourse Esprit Ecureuil » à l'unité :
 - Abonnement **Gratuit**⁽²⁾
 - Assurance moins-values « Bourse Esprit Ecureuil »⁽¹⁾ 7,00 €/an⁽²⁾⁽³⁾
 - Prise de bénéfices 10,00 €/an⁽²⁾

Les transferts de compte titres ou PEA ou PEA/PME

- Transfert de PEA ou PEA/PME vers une autre banque
 - Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du PEA ou PEA/PME 0,10 %
 - Avec un minimum de perception 115,00 €/unité
- Transfert de titres vers une autre banque
 - Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation des titres 0,10 %
 - Avec un minimum de perception 115,00 €/unité
- Transfert de portefeuille (compte titres, PEA ou PEA/PME) vers une autre Caisse d'Epargne **Offert**

Les titres non cotés sur PEA ou PEA/PME

- Souscription ou vente de titres non cotés 185,00 €/opération
 - Réception du dividende **Offert**
 - Valorisation du Prix d'Acquisition Moyen **Offert**
- Avec un maximum de perception pour l'ensemble de ces frais 600,00 €/an

SERVICES DE GESTION PRIVÉE

- Bilan patrimonial **Gratuit**

Service Règlement Différé (SRD)

- Conditions en vigueur dans le cadre de l'offre spécifique « Compte Bourse Actif »

(1) Assurance moins-values «Bourse Esprit Ecureuil» est un contrat de BPCE Assurances, Entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations.

(2) Cotisation payable annuellement à terme échu, au prorata temporis du nombre de mois au cours desquels le forfait ou le/les service(s) auront été souscrits. Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

(3) Tarif en vigueur hors frais de gestion au 01/09/2016.

8

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Contrats de BPCE Assurances, Entreprise régie par le Code des Assurances.

Tarifs en vigueur au 01/09/2016.

Les cotisations sont affichées hors frais de gestion pour les produits d'assurance.

ASSURANCES LIÉES À UN COMPTE⁽¹⁾

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	36,00 €/an
• Assurance sur Compte formule Individuelle	
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	57,60 €/an
• Assurance sur Compte formule Famille ⁽²⁾	
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	18,30 €/an
• Assurance Moyens de Paiement	
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	13,20 €/an
• Assurance Perte/Vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa	
• Satellis Assurance	15,62 €/an
• Service Opposition	22,00 €/an

PROTECTION AU QUOTIDIEN⁽¹⁾

• Sécur'Média Individuelle	39,60 €/an
• Formule 1	81,60 €/an
• Formule 2	
• Sécur'Média Famille ⁽²⁾	58,60 €/an
• Formule 1	112,60 €/an
• Formule 2	
• Protection Juridique ancienne offre commercialisée jusqu'au 24 mars 2014*	70,11 €/an
• Protection Juridique nouvelle offre commercialisée depuis le 24 mars 2014	81,44 €/an

ASSURANCES PRÉVOYANCE⁽¹⁾

• Assurance sur Epargne	24,00 €/an
-------------------------	------------

* Offre qui n'est plus commercialisée.

(1) Assurance sur Compte, Assurance Moyens de Paiement, Assurance Perte/Vol des cartes à autorisation systématique et des cartes Visa, Satellis Assurance, Service Opposition, Sécur'Média, Protection Juridique, et Assurance sur Epargne sont des contrats de BPCE Assurances, Entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations.

(2) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux-se, conjoint-e, concubin-e ou personne liée par un pacs) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou à l'autre.

9 AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

FRAIS DE SUCCESSION

• Frais d'ouverture du dossier de succession	
• Actifs ⁽¹⁾ < 1 000 €	30,00 €
• Actifs ⁽¹⁾ ≥ 1 000 € et < 3 000 €	60,00 €
• Actifs ⁽¹⁾ ≥ 3 000 € et < 20 000 €	100,00 €
• Actifs ⁽¹⁾ ≥ 20 000 €	0,50 %
- Avec un minimum de perception	125,00 €
- Avec un maximum de perception	650,00 €
• Frais de règlement de la succession (en fonction de la date d'ouverture du dossier de succession)	
• date d'ouverture ≤ 1 an	50,00 €/unité
• date d'ouverture > 1 an et ≤ 2 ans	75,00 €/unité
• date d'ouverture > 2 ans	100,00 €/unité

COFFRE-FORT

• Frais de location de coffre-fort tous modèles	108,00 €/an
• Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	Frais réels

GARANTIES BANCAIRES ÉMISES PAR LA CAISSE D'EPARGNE

CAUTIONS BANCAIRES ÉMISES

• Caution émise en garantie d'un bail d'habitation	
• Frais de mise en place	50,00 €/unité
• Frais de gestion annuels	1 % du montant de la caution

Tarification Jeunes (18-25 ans)

• Frais de mise en place	Gratuit
• Frais de gestion annuels (pendant la durée de la caution)	25,00 €/an

Autres cautions émises

• Frais de mise en place	50,00 €/unité
• Frais de gestion annuels	1,50 % du montant de la caution
Avec un minimum de perception	80,00 €/an

GARANTIES AUTONOMES ÉMISES (NOTAMMENT GARANTIE À PREMIÈRE DEMANDE)

• Frais de mise en place	
• Montant de la garantie ≤ 100 000 €	100,00 €/unité
• Montant de la garantie > 100 000 €	150,00 €/unité
• Frais de gestion annuels	2 % du montant de la caution
Avec un minimum de perception	100,00 €/an



AUTRES FRAIS SUR GARANTIES BANCAIRES ÉMISES PAR LA CAISSE D'EPARGNE

• Frais de garantie	
• Nantissement de comptes internes ⁽¹⁾ (notamment livret, contrat d'assurance-vie, compte-titres)	Gratuit
• Caution de personne physique	Gratuit
• Nantissement de comptes externes ⁽²⁾ (notamment contrat d'assurance-vie, compte-titres)	210,00 €/acte
• Autres garanties	Nous consulter
• Frais divers (notamment modification, annulation, réédition d'acte, avenant, mainlevée)	50,00 €/unité
• Frais de dénonciation par la Caisse d'Epargne	50,00 €/unité + frais réels

(1) Produits tenus dans les livres de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées ou souscrits par son intermédiaire.
(2) Produits non tenus dans les livres de la Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées ni souscrits par son intermédiaire.

10 OPÉRATIONS INTERNATIONALES

CHANGE MANUEL

ACHAT/VENTE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVISES)

- Commission de service Nous consulter

DÉLIVRANCE DE CHÈQUES DE VOYAGE

En euros

- Commission de service 1,20 % du montant

En devises

- Commission de service Nous consulter

ACHAT DE CHÈQUES DE VOYAGE

En euros

- Commission de service Offert

En devises

- Commission de service Nous consulter

COMMISSION DE CHANGE

- Commission de change 0,05 % du montant
- Avec un minimum de perception 15,00 €
- Et avec un maximum de perception 250,00 €

Cette commission de change est perçue à chaque opération de virement en devises ou de chèque en devises, elle s'ajoute aux frais de ladite opération.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA⁽¹⁾

VERS L'EEE (ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN) HORS SEPA

En euros

- Frais par virement émis 3,65 €

En devises

- Frais par virement émis
 - ≤ 50 000 euros 22,00 €
 - > 50 000 euros et ≤ 150 000 euros 45,00 €
 - > 150 000 euros 90,00 €

VERS LE RESTE DU MONDE

En euros ou en devises

- Frais par virement émis
 - ≤ 50 000 euros 22,00 €
 - > 50 000 euros et ≤ 150 000 euros 45,00 €
 - > 150 000 euros 90,00 €



RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA⁽¹⁾

DEPUIS L'EEE (ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN) HORS SEPA

En euros

- Frais par virement reçu en euros

Gratuit

En devises

- Frais par virement reçu en devises

16,00 €

DEPUIS LE RESTE DU MONDE

- Frais par virement reçu en euros ou en devises

16,00 €

CHÈQUES (ÉTRANGER)⁽¹⁾

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

- Par chèque de banque
 - Commission de service par chèque émis
- Par remise d'une de vos formules de chèque en euros

24,00 €

Application des frais d'émission
de virements non SEPA

REMISE DE CHÈQUE COMPENSABLE À L'ÉTRANGER⁽²⁾

Pour encaissement en « Crédit Sauf Bonne Fin »

- Commission de service par chèque
 - Minimum de perception
 - Maximum de perception

0,10 % du montant

28,00 €

165,00 €

Pour encaissement en « Crédit Après Encaissement »

- Commission de service par chèque

25,00 € + frais réels⁽³⁾

Frais supplémentaires en cas d'incident sur chèque étranger

33,00 €/unité + frais réels⁽³⁾

AUTRES OPÉRATIONS

- Frais par virement non SEPA occasionnel incomplet
(coordonnées absentes ou incorrectes du bénéficiaire)
- Frais du correspondant étranger
- Gestion des comptes courants en devises
- Frais de télécopie
 - Vers la France
 - Vers l'Europe
 - Vers le reste du monde
- Frais de traitement d'un dossier sur opération(s) internationale(s)
 - Dossier simple
 - Dossier complexe

16,00 €⁽⁴⁾

Frais réels avec un minimum de 15,00 €

36,60 €/an

3,75 €/unité

7,40 €/unité

9,55 €/unité

40,00 €

Nous consulter

(1) Tarifs présentés hors commission de change et hors frais du correspondant étranger le cas échéant.

(2) Disponibilité des fonds :

La remise de chèque en « Crédit Sauf Bonne Fin » est une avance de fonds faite par votre Caisse d'Epargne avant réception effective de ceux-ci. Cette opération engendre un risque financier et est soumise à l'acceptation de votre Caisse d'Epargne.

- Remise chèque en euros « Crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence.

- Remise chèque en devise « Crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence. La remise de chèque en euros ou en devises payable à l'étranger en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte des leur réception par la Caisse d'Epargne (à titre indicatif, le délai moyen est de 3 à 4 semaines).

(3) Frais éventuels de la banque tirée à l'étranger.

(4) Ces frais s'ajoutent aux frais d'émission du virement non SEPA occasionnel.

11

CONTACTS ET LEXIQUE

CONTACTER LA CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

PAR TÉLÉPHONE : **3241** Service gratuit
+ prix appel

PAR INTERNET : www.caisse-epargne.fr

NUMÉROS UTILES

La Caisse d'Epargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE : 09 69 36 45 45⁽¹⁾⁽²⁾

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances.

PERTE/VOL : 09 69 36 39 39⁽¹⁾

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Epargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Epargne.

WEB COFFRE : 09 69 36 27 00⁽¹⁾

Pour tout besoin d'assistance pour votre Web Coffre.

ASSISTANCE TECHNIQUE : 09 69 39 29 52⁽¹⁾

Pour toute aide, contactez votre Assistance technique Caisse d'Epargne.



LEXIQUE

ACCRÉDITIF :

Autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Epargne domiciliataire lui permettant de demander un remboursement avec préavis en une ou plusieurs fois sur son Livret A, Livret B, CEL ou CDD par espèces ou par chèque de banque dans une autre Caisse d'Epargne et lui permettant de retirer des sommes d'un montant supérieur au montant applicable à une demande de retrait sans préavis.

AGIOS (OU INTÉRÊTS DÉBITEURS) :

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

CHÈQUE :

Moyen de paiement, présenté sous forme de carnet de chèques, avec lequel le titulaire (tireur) d'un compte donne l'ordre à son banquier (tiré) de payer au bénéficiaire du chèque la somme inscrite sur celui-ci. La provision doit toujours être disponible lors de l'émission du chèque et maintenue jusqu'à sa présentation (par la banque du bénéficiaire à la banque du tireur). La validité d'un chèque est de 1 an et 8 jours. Dès la remise ou l'envoi du chèque au bénéficiaire, celui-ci peut le remettre à l'encaissement.

CHÈQUE DE BANQUE :

Chèque émis par une banque à la demande du client, et dont le montant, immédiatement débité du compte bancaire du client, est ainsi garanti. Les chèques de banque sont généralement utilisés pour le règlement d'achats de montant élevé.

COMMISSION D'INTERVENTION :

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

COMpte INACTIF :

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

11 AUTRES

COORDONNÉES BANCAIRES :

Document permettant en France d'identifier les coordonnées du compte d'un client. Le RIB comporte le nom du/des titulaire(s) du compte, le nom de la banque, le code établissement, le code guichet, le numéro de compte et la clé de contrôle. Le RIB se trouve généralement sur le relevé de compte et/ou dans le chéquier. Y figurent également les codes IBAN et BIC. Le RIB peut être communiqué par le client à tous ses débiteurs ou créanciers pour permettre la réalisation d'opérations (virements, prélèvements, TIP, ...) sur son compte. Code BIC (*Bank Identifier Code*). Le BIC est l'identifiant international de la banque. Code IBAN (*International Banking Account Number*). L'IBAN est l'identifiant international du compte bancaire. Le BIC et l'IBAN permettent d'identifier un compte bancaire et sont nécessaires au traitement automatisé des opérations de virement ou de prélèvement en France et à l'étranger.

DATES DE VALEUR :

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

DÉLAI D'ENCAISSEMENT

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Epargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Epargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé (le délai peut être de 15 jours ouvrés au maximum). La provision est alors indisponible.

EEE (ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN) :

Pays membres de l'U.E. (Union Européenne) + Islande, Liechtenstein, Norvège.

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE :

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé). Les incidents de fonctionnement du compte peuvent entraîner des incidents de paiement.

REJET DE CHÈQUE :

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

REJET DE PRÉLÈVEMENT :

Refus du paiement d'un prélèvement du fait généralement d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client.

SEPA (SINGLE EURO PAYMENTS AREA) :

Espace unique de paiements en euro. Comprend les pays de l'Union Européenne + Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Monaco, Saint Marin, Jersey, Guernesey et l'Île de Man.

12 RÉSOUDRE UN LITIGE



VOTRE AGENCE EST À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS INFORMER OU PRENDRE EN COMPTE UNE RÉCLAMATION.

C'est à elle que vous devez vous adresser pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

En cas de désaccord sur la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous pouvez transmettre votre réclamation :

PAR ÉCRIT

Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées
Service Relations Clientèle
10, avenue Maxwell - BP22306
31023 Toulouse Cedex 1

PAR INTERNET

www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾
Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées
rubrique « Aide et outils pratiques/contact numéro utile »
« Service Relations Clientèle »

PAR TÉLÉPHONE

09 69 36 27 38⁽²⁾

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours.

Si toutefois une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, ce délai pourra être porté à 2 mois.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.
(2) Appel non surtaxé.

12 RÉSOUTRE UN LITIGE

MÉDIATEUR DE LA CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES

En dernier recours, si aucun accord n'a été trouvé avec le Service Relations Clientèle, vous pouvez saisir le Médiateur de la Caisse d'Epargne par voie postale uniquement dans la mesure où l'objet du litige entre dans son champ d'application tel que défini dans la Charte de Médiation (disponible auprès de votre agence ou sur le site www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾) :

PAR ÉCRIT

M. le Médiateur de la Fédération Bancaire Française
CS 151 75422 PARIS Cedex 09
Le Médiateur vous fera connaître sa position sous 90 jours.

PAR INTERNET

www.lemediateur.fbf.fr

En cas de souscription par internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr>

MÉDIATION DE L'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers dispose d'un Médiateur qui peut être saisi par tout intéressé, personne physique ou morale, dans le cadre d'un litige à caractère individuel entrant dans le champ de ses compétences, à savoir les placements financiers : actions, obligations, OPCVM (information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), problèmes de tenue de compte titres,...)⁽²⁾. Vous pouvez adresser un courrier par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

MÉDIATION DE L'ASSURANCE

Si toutes les voies de recours ont été épuisées, vous avez la possibilité de contacter le Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante :

La Médiation de l'Assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

NOTES

www.caisse-epargne.fr



CAISSE D'EPARGNE
DE MIDI-PYRENEES

Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance, au capital de 380 785 140 euros, dont le siège social est situé 10, avenue Maxell à Toulouse 31100, RCS Toulouse 383 354 594, Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07019431 - carte professionnelle : transactions sur immeubles et fonds de commerce n° T773, Garantie Financière 110 000 euros. EdEp : 06.2017.00000